



DEMANDE PRÉALABLE D'AUTORISATION DE DÉPÔT À L'INSTALLATION DE STOCKAGE DE DÉCHETS INERTES (ISDI)

La présente demande est à retourner en mairie (sur place ou par mail à contact@mairie-champagny.fr) au moins 7 jours avant la date de dépôt souhaitée.

**Seuls les déchets de terrassement (terres, cailloux, sables) sont autorisés.
Les bétons (armés ou non), briques, tuiles, céramiques, verre, mélanges
bitumineux, etc... ne sont pas acceptés.**

INFORMATION SUR LE CHANTIER

- Nature des travaux :
- Numéro d'autorisation d'urbanisme :
- Adresse :

PRODUCTEUR DU DÉCHET

- Raison sociale :
- N° SIRET :
- Adresse :
- Tél :
- Mail :

TRANSPORTEUR DU DÉCHET

- Raison sociale :
- N° SIRET :
- Adresse :
- Tél :
- Mail :

INTERMÉDIAIRE

- Raison sociale :
- N° SIRET :
- Adresse :
- Tél :
- Mail :

Signature du demandeur :

La facturation sera effectuée conformément à l'arrêté relatif en vigueur, au (rayer la mention inutile) : producteur du déchet / Intermédiaire / transporteur.

Volume prévisionnel de dépôt :m³ (le volume indiqué devra tenir compte du foisonnement avec un coefficient moyen de 1,2)

Date prévisionnelle de dépôt :

Demande d'autorisation

☐

acceptée

☐

refusée.

Volume réellement déposé :m³ (foisonnement inclus)

Représentant de la commune :

Représentant du demandeur :